

Retour à l'école : Et maintenant ?

Le nombre quotidien toujours élevé de cas déclarés positifs ne permet pas d'envisager sereinement l'exercice des professions en contact avec des élèves au regard de la politique sanitaire du Ministère.

Les garanties de reprise dans des conditions satisfaisantes de sécurité sanitaire pour l'ensemble des agents n'étant pas toutes réunies, le Snec-CFTC maintient son **préavis de grève à compter du 26 avril et jusqu'à la fin de l'année scolaire.**

Nous vous invitons également à transmettre une **carte postale au Président de la République afin de lui demander la mise en œuvre de mesures efficaces de protection** des personnels en contact avec les élèves.



Voir aussi : www.snec-cftc.fr

Rendez-vous de carrière

Un rendez-vous de carrière pourra être organisé à la rentrée de septembre 2021 pour les maîtres éligibles qui n'auront pas pu bénéficier du rendez-vous de carrière en 2020-2021 et qui seront en activité à la rentrée scolaire.

Pour en savoir plus : www.snec-cftc.fr



Prime d'attractivité

Elle sera versée dès mai 2021 :

- aux maîtres en contrat définitif, du 2^e au 7^e échelon de la classe normale ;
- aux maîtres délégués (en CDD ou en CDI), du 1^{er} au 7^e échelon.



Pour les autres : 0 €...

Cette prime est loin de compenser l'inflation, ne serait-ce que sur une année.

Le Snec-CFTC demande la revalorisation de tous les maîtres et des AESH.

FAQ sanitaire

Les réponses à vos questions sur les modalités pratiques mises en place dans les écoles, collèges et lycées en situation Covid-19, pour les élèves, les familles et les personnels : consultez la FAQ ministérielle, régulièrement mise à jour.

